

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	13
- absents	1

Date de convocation :

01 juin 2021

Date d'affichage :

01 juin 2021

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210607-043_2021-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 07 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 07 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Josiane ARNOUX a donné pouvoir à Isabelle DE COLOMBEL – Thierry BAUD a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Caroline DANGEL a donné pouvoir à Déborah BELIN

Absent : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°043/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UN TERRAIN DE ROLLER HOCKEY ET MULTI-SPORTS EXTÉRIEUR

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la modernisation de la base de loisirs, la commune souhaite réaliser un terrain de roller hockey extérieur avec un sol de type « stilmat », comprenant barrières et filets de protection. Celui-ci viendra en lieu et place d'un terrain de tennis vieillissant, impliquant également des travaux d'aménagement (extension de la dalle béton, empierrement, reprise fissure...).

Cette installation permettra d'offrir un lieu de pratique adéquat au club de Roller Hockey du Champsaur Valgaudemar et d'ainsi lui permettre de développer :

- les créneaux d'entraînements,
- les adhésions,
- encourager et améliorer la pratique sur un sol adapté et de qualité
- développer la pratique du roller en accès libre

De plus, le terrain, clôturé par des barrières rigides, est compatible avec d'autres sports en extérieur. Il permettra ainsi une pratique multi-activité pour le loisir, les clubs sportifs (sports collectifs) mais également pour le groupe scolaire, les centres aérés de la commune et des alentours, ainsi que le Lycée Professionnel Poutrain et les centres de vacances.

La dépense prévisionnelle du projet se monte à 84 180,00 € HT

Le Maire propose de solliciter l'Agence Nationale du Sport et le Département pour aider la commune à financer cet équipement de la manière suivante :

Agence Nationale du Sport	50%	42 090,00
Département	30%	25 254,00
Commune	20%	16 836,00
TOTAL	100 %	84 180,00

Le Conseil municipal délibère et décide :

- **D'APPROUVER** le projet de réalisation d'un terrain de roller-hockey,
- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté par le Maire,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les financeurs comme indiqué dans le plan de financement présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du - 9 JUIN 2021

